

## En pratique...

### Obtenir sa licence

Afin d'obtenir votre licence, vous devez suivre la procédure suivante :

1. **Fournir selon le cas un certificat médical** daté de moins d'un an autorisant la pratique du sport, en compétition ou non **ou une attestation**.
2. **Le présenter ou l'envoyer au club**.
3. **Votre licence vous est alors envoyée par mail et sera disponible dans** , avec la mention : « hors compétition » ou « compétition autorisée ».

### Renouveler sa licence

Voici la marche suivre :

1. **Fournir une simple attestation** chaque année pour les mineurs et pour les années N+1 et N+2 pour les majeures. Plus besoin d'aller chez le médecin chaque année !
2. **Attester auprès du club** avoir répondu non à toutes les rubrique du questionnaire de santé du ministère des sports (questionnaire distinct pour les mineurs et pour les majeurs).
3. **Votre licence vous est alors envoyée par mail et sera disponible dans** avec pour les majeurs la mention : « hors compétition » ou « compétition autorisée » du certificat médical initial\*.

### Jouer en compétition

**En compétition**, plus besoin de montrer votre certificat médical au juge-arbitre : votre licence suffit.

Elle doit comporter la mention « compétition autorisée »

**Vous disposez d'une licence mention « hors compétition »** et vous souhaitez participer à des épreuves officielles en cours d'année ?

Vous devrez alors fournir à votre club un certificat médical datant de moins d'un an vous y autorisant. Le club effectuera la mise à jour de votre licence.